

Compte-rendu de l'Instruction publique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **10 (1881)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Compte-rendu de l'Instruction publique.

Nous croyons devoir placer sous les regards de nos lecteurs les principaux passages du compte-rendu de l'administration.

Les inspecteurs scolaires ont tous rempli leurs devoirs, avec zèle et intelligence. Ils ont été secondés dans leur tâche difficile par les préfets qui sont intervenus en mainte circonstance pour prêter main forte à la loi.

La conférence générale a siégé, à Fribourg, le 31 mars 1880. Elle s'est occupée spécialement des examens de promotion, des émancipations, des vacances abusives, de la tenue des registres d'absence et du recrutement des écoles secondaires.

Comme les années précédentes, les préfets et les inspecteurs se sont chargés de convoquer et de présider par cercles de Justice de paix les examens préalables de recrutables. Ceux-ci ont été presque tous renvoyés aux écoles préparatoires, en vertu de l'art. 250 du règlement général.

Le canton de Fribourg occupe le 20^e rang dans les examens de recrues pour 1881. Sur 1060 recrutables, 131 furent destinés à l'école complémentaire, et parmi eux 53 illettrés ; mais ce chiffre a encore augmenté de 50 recrues dont 17 illettrées, qui avaient, paraît-il, fréquenté des écoles fribourgeoises durant leur dernière année scolaire, mais qui n'habitent plus notre canton, et sur lesquelles nous n'avons, par conséquent, aucun contrôle depuis leur sortie des écoles.

Grâce à ce nouveau système, nous avons obtenu le 17 % de recrues renvoyées à l'école complémentaire. Nous ne parlons pas de 8 faibles d'esprit, qui n'entrent pas en ligne de compte.

Si, maintenant, nous prenons la proportion des districts, nous trouvons en tête, pour les meilleures notes :

Districts

Lac	avec	9,7 %	d'élèves destinés à l'école complémentaire.
Glâne	»	11,4 %	»
Sarine	»	12,4 %	»
Broye	»	13,0 %	»
Veveyse	»	17,8 %	»
Singine	»	24,5 %	»
Gruyère	»	29,0 %	»

En défalquant ces deux derniers districts, représentant surtout la partie alpestre du canton, il nous reste une moyenne de 12 à 13 % pour les populations de la plaine. Ce chiffre est encore trop élevé, mais nous devrions du moins chercher à l'atteindre comme moyenne générale du canton.

ENSEIGNEMENT

Comme l'année dernière, les inspecteurs ont pu constater une amélioration sensible dans la partie éducative de l'école. Les instituteurs ont compris que leur mission ne devait pas se borner à instruire leurs élèves, mais encore à leur inculquer des idées d'ordre, de conduite, de politesse et de discipline, qui les mettent en mesure de régler plus tard l'usage des connaissances acquises et des trésors de leur intelligence. Le goût de l'étude et du travail augmente à mesure que la grossièreté des mœurs disparaît. L'enseignement lui-même est en progrès, cependant il présente bien des côtés défectueux. Les éléments des principales matières à enseigner ne sont pas suffisamment approfondis. L'instituteur s'occupe trop des cours supérieurs et pas assez du cours inférieur. C'est cependant chez les très jeunes enfants qu'il importe de jeter des bases solides de l'enseignement, une connaissance sûre et certaine des éléments qui ne s'efface jamais et peut seule permettre d'aborder des études complémentaires. Si le fondement manque de solidité, l'édifice croulera.

Les instituteurs ne préparent pas assez leurs leçons. L'enseignement de la langue maternelle est souvent défectueux ; l'on s'occupe trop des exercices de mémoire, des règles abstraites et routinières de l'ancienne grammaire de mots, pas assez de la grammaire des idées. L'enfant n'apprend pas de la sorte à réfléchir, à penser, à se rendre compte de tout ce qui l'entoure. Il demeure éternellement pauvre de mots et d'idées. Les exercices oraux doivent donc être en honneur et tous les jours répétés. Ce sera le moyen d'obtenir de bonnes compositions, une lecture raisonnée et une meilleure orthographe. Par circulaire du 15 octobre 1880, aux Commissions scolaires et aux instituteurs, la Direction, d'accord avec les Inspecteurs, a rappelé ces principes de saine pédagogie, non seulement pour l'enseignement de la langue, mais encore pour celui de l'arithmétique, de l'écriture et des branches accessoires. L'histoire et la géographie, qui étaient, il y a quelques années encore, presque nulles dans nombre d'écoles de la campagne, sont enseignées partout avec plus ou moins de succès. Ces branches sont pleines d'attrait pour l'enfant, si le maître sait se servir utilement des cartes et des tableaux au lieu de fatiguer sa mémoire par des exercices de récitation fastidieux et stériles. Le chant est aussi moins négligé et les instituteurs incapables de l'enseigner y suppléent à leurs frais. Les leçons de gymnastique ont été introduites dans 164 cercles.

Il y a un total de :

201 instituteurs en 1 ^{re} classe, dont :	
92 en âge de recevoir des primes.	Fr. 8,660
172 en 2 ^{me} classe, dont 78 primes	» 4,865
13 en 3 ^{me} classe, sans prime.	

Total Fr. 13,525

Nous faisons déjà pressentir, en 1879, la nécessité d'introduire un bon livre de lecture en séries progressives pour l'enseignement rationnel de la langue maternelle. Donnant suite à cette idée, notre commission des études a fait choix d'une commission spéciale chargée d'étudier la question et d'élaborer un programme du nouveau livre de lecture. Cette commission, composée de MM. Bourqui, préfet, à Morat ; Horner, professeur, à Hauterive ; Perriard, directeur, à Cormérod ; Villard, professeur, à Châtel, et Robadey, instituteur, à Bulle, s'est mise immédiatement à l'œuvre. Le Directeur de l'Instruction publique présida sa première séance, sous date du 22 avril 1880, et après un laborieux travail, elle fut, le 24 août, en mesure de présenter son rapport, son programme et un projet de concours, qui furent d'abord soumis à l'examen de la section française de la commission des études et sanctionnés plus tard par le conseil d'Etat. Nous avons affecté une prime de 800 à 1,200 fr. pour le meilleur travail. Le syllabaire Perroulaz, fort vieilli et rempli de mots trop peu usités dans la pratique, a été revu d'après la méthode analytico-synthétique. Le projet de syllabaire publié, à un très petit nombre d'exemplaires, fut adressé à quelques bonnes écoles, pour qu'il puisse en être fait un essai pratique qui sera ensuite soumis à la critique de la commission. M. le chanoine Schneuwly, voulant rendre service à nos jeunes recrutables, ainsi qu'à certaines écoles trop peu avancées pour se servir des ouvrages de géographie et d'histoire prescrits par les règlements, a publié, avec approbation de la commission des études, un petit traité de notions élémentaires d'histoire suisse qui en est déjà à sa seconde édition. Il sera suivi de notions élémentaires de la géographie suisse. Ces ouvrages ne font pas double emploi avec la géographie du canton de Fribourg, par M. l'Inspecteur Hänni, et la géographie et l'histoire de la Suisse, d'après Ettlén, dont une nouvelle édition à l'usage des écoles de la Suisse romande, revue, corrigée et complétée par MM. les professeurs Fragnière et Koller, vient de paraître.

Par message du 17 mars 1880, nous vous avons présenté notre rapport sur la motion de MM. Renevey et consorts, concernant l'introduction des Caisses d'épargne scolaires. Dans votre séance du 8 mai, vous avez adopté les conclusions de ce message, tendant à ne pas rendre ces caisses obligatoires, mais à en favoriser l'introduction partout où cela pourra se faire sans inconvénient, et sous le contrôle de l'inspecteur qui aura soin de les recommander dans les conférences d'instituteurs.

